

Séance du 8 Avril 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	18
représentés	9
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	27
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Nicolas DEVAUX, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Christine GRILLOT représentée par Véronique LAMBERT
Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Joël MOUREAUX représenté par André JOURD'HUI
Valérie BLONDEAU représentée par Jean-François GAILLARD
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON
Claire PROST-JACQUOT représentée par Antoine SEIGLE-FERRAND
Marie-Hélène RAFFANEL représentée par Laurent GAUDIN

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1^{er} avril 2022

n° 59

Objet : Subvention à l'association Lire au Cœur du Jura pour le festival « Dé-Lire en Revermont »

VU la note de synthèse n° 2022-55 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 8 avril 2022,

VU l'avis du comité consultatif « culture et patrimoine » réuni le 1^{er} avril 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Aurélien BERTHOD-BLANC,

CONSIDERANT que, depuis 2015, le festival Dé-LIRE en Revermont se veut une fête pour tous (et par tous) autour du plaisir de lire, d'écouter et de « voir » lire sur le pays du Revermont,

CONSIDERANT que le concept était de créer une manifestation qui tourne sur les trois bourgs-centres, portée chaque année, selon la localité, par une association du bourg concerné et mettant en avant la lecture à voix haute,

CONSIDERANT que le festival, organisé par Atout-Livre et Lire au Cœur du Jura, se donne pour objectifs de :

- faire se rencontrer les habitants du Pays du Revermont amateurs de randonnées et rencontres littéraires, toutes générations confondues, en partageant marches, pique-nique, lectures (en lisant ou en écoutant), et apéritif festif ;

- mettre à l'honneur les auteurs invités et les œuvres, autour d'une thématique commune, et les partenaires locaux tels que médiathèques – une rencontre et une séance de dédicaces avec les auteurs invités aura ainsi lieu à la médiathèque Bernard Clavel, associations, établissements scolaires, institutions, commerces, lieux culturels et patrimoniaux, etc. du territoire, pour des rencontres-tables rondes-discussions ;

.../ 2 –

- inviter le public le plus vaste possible à partager ou à découvrir le plaisir de la lecture, gratuitement, dans une ambiance festive et participative, en itinérance sur différents lieux, et dans le cadre de différentes manifestations tout au long du week-end du festival ;
- promouvoir des auteurs connus ou méconnus, des maisons d'éditions indépendantes et qualitatives, et proposer des œuvres issues de différents genres littéraires pour un public jeunesse, adolescent, adulte et scolaire ;
- faire découvrir ou redécouvrir le patrimoine et les paysages du territoire grâce à des randonnées organisées en présence des auteurs, avec « stations lectures » choisies pour l'occasion ;
- proposer en amont des ateliers d'écriture, de lecture à voix haute, pour tout public, public empêché, public éloigné de la lecture (CCAS et Maison d'enfants de Poligny, par exemple), débutants, amateurs, scolaires, par des professionnels de la lecture et du théâtre ;

Après deux années d'absence due à la crise sanitaire, l'édition 2022 a pour thème « Aux Plaisirs de la Vie... ». Elle se déroulera les 3, 4 et 5 juin 2022. Le budget de la manifestation représente 15 418 €.

CONSIDERANT que l'association sollicite une subvention de 3 000 € pour les 3 bourgs centres de la CCAPS, et que la partie la plus importante du festival sera à Arbois,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Lire au Cœur du Jura pour l'organisation du festival Dé-LIRE en Revermont.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,


Dominique BONNET